

Conférence 2003 Association canadienne des Commissions et Conseils des droits de la personne *Une rencontre d'esprits éveillés et curieux*

Monsieur le juge Murray Sinclair a impressionné son auditoire à la conférence de l'ACCCDP qui s'est tenue à Winnipeg le mois dernier, certains qualifiant d'« excellent » ou d'« inspirant » le discours-programme prononcé par M. Sinclair, d'autres le qualifiant de « stimulant » ou même d'« époustoufflant ».

Monsieur le juge Sinclair a parlé de la dichotomie entre les droits civils et les droits des peuples autochtones, ce qui, selon lui, pourrait expliquer pourquoi les Autochtones n'ont pas recours plus souvent aux services des organismes de défense des droits de la personne. Toujours selon le juge Sinclair, alors que les droits de la personne tournent autour de l'inclusion, les droits des peuples autochtones tournent autour de la résistance à l'inclusion.

« Les droits des Autochtones ont pour toile de fond le désir de ceux-ci d'être inclus sans devoir renoncer aux droits qu'ils se sont donnés tant de mal à obtenir. Les leaders des peuples autochtones ne veulent pas perdre leur autonomie ni leur culture. »

Étaient également présents à l'ouverture de la conférence, M^{me} Anita Neville, qui a transmis aux participants les salutations du gouvernement fédéral, et M. Art Shofley, qui, à titre d'ancien, leur a adressé quelques bons conseils. Le vice-président de la Commission des droits de la personne du Manitoba, M. Jerry Woods, présidait la conférence. Dans son introduction, M. Woods a d'abord rappelé à quel point Winnipeg est imprégnée de l'histoire des peuples autochtones, pour ensuite se



Justice Murray Sinclair



Janet Baldwin, présidente de la Commission des droits de la personne du Manitoba (gauche); Mary Gusella, présidente de la Commission canadienne des droits de la personne (centre); Jerry Woods, vice-président de la Commission des droits de la personne du Manitoba (droite).

(Suite à la page 2)

Les droits en question Par Janet Baldwin, présidente La barrière du mariage cède

La Commission des droits de la personne du Manitoba a maintes fois enjoint les gouvernements fédéral et du Manitoba de prendre des mesures pour permettre le mariage entre personnes de même sexe. Nous applaudissons donc à la récente concrétisation du droit au mariage pour les couples homosexuels. Le premier ministre, M. Chrétien, a fait savoir que son gouvernement n'en appellerait pas des décisions judiciaires rendues dernièrement par des tribunaux de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec, qui ont tous jugé inconstitutionnelle l'interdiction de mariage entre conjoints de même sexe.

Alors que les décisions rendues en Colombie-Britannique et au Québec donnaient au parlement canadien du temps pour légiférer en vue de corriger les violations de la Charte canadienne des droits et libertés, la décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire Halpern n'opposait pas un tel délai à la réparation. On peut lire ce qui suit dans la décision du tribunal ontarien : « Il n'y a aucune preuve [...] qu'une déclaration de nullité ne prévoyant pas de période de suspension portera préjudice à la population, menacera la primauté du droit ou privera quiconque de la reconnaissance juridique de son mariage. En vertu du common law, nous reformulerions la définition du mariage comme étant "l'union volontaire de deux personnes à l'exclusion de toute autre personne". » Ceci a pour résultat de permettre maintenant aux couples gais et lesbiens de se marier légalement en Ontario.

Dans sa déclaration selon laquelle le fédéral n'en appellerait pas de ces décisions, le premier ministre a indiqué que les mesures législatives que proposerait son gouvernement « protégeront le droit des églises et des organisations religieuses de sanctifier le mariage selon la définition qu'elles en donnent ».

Comme le rapportait le Globe and Mail, notre ministre de la Justice, M. Gord Mackintosh, a adopté la position suivant laquelle « le Manitoba se conformerait aux nouvelles règles et actualiserait en conséquence ses dispositions administratives si le gouvernement fédéral légalise le mariage homosexuel ». Je suis heureuse de voir que le Manitoba ne s'opposera pas à ce progrès dans la reconnaissance des droits de la personne, mais j'ose espérer que cette attitude ne retardera pas la délivrance de licences de mariage aux couples de même sexe. La Province devrait plutôt envisager de prendre rapidement l'initiative dans ce domaine en se fondant sur la conclusion que le gouvernement fédéral, du fait qu'il refuse d'en appeler des trois décisions juridiques, a par le fait même déjà reconnu la légalité du mariage homosexuel.

pencher sur le point de convergence de la conférence, c'est-à-dire les questions des droits de la



Un des membres cadets du Mamawai Youth Pow Wow Group

personne auxquelles sont confrontés les Autochtones. Il a aussi parlé de la nécessité, pour les agents des droits de la personne, de reconnaître qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, et ce, peu importe qu'il s'agisse de s'attaquer à la pauvreté, l'éducation, la violence et les mauvais traitements, le harcèlement ou la discrimination.

« Nombre de nos ateliers reflètent notre conscience du besoin continu de comprendre les défis auxquels font face les Autochtones, de même qu'ils reflètent notre détermination à provoquer le changement. L'égalité des chances et l'affranchissement de la discrimination sont des objectifs, et non des réalités, de la société canadienne. »

Donnant lieu le

deuxième jour de communications à la fois stimulantes et controversées, l'assemblée plénière s'est intéressée aux « conséquences de la loi sur l'exercice des pouvoirs par les Autochtones ». La plupart des participants ont bien aimé entendre des points de vue opposés. La grande chef du sud du Manitoba, Mme Margaret Swan, de l'organisation des chefs du Sud, et le grand chef, M. Dennis Whitebird, de l'Assemblée des chefs du Manitoba, se sont prononcés contre le projet de loi sur l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, alléguant qu'une telle loi dépouillerait les Autochtones de leurs droits issus de traités, qu'elle s'ingérerait dans l'administration des bandes et imposerait un plus grand contrôle des affaires des Autochtones par le gouvernement fédéral, au lieu de favoriser une plus grande autonomie politique pour ces peuples.

M. Robert Groves, conseiller spécial pour les questions d'exercice des pouvoirs politiques auprès d'Affaires indiennes et du Nord Canada, a donné un aperçu historique et a fait remarquer que, depuis l'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne en 1977, certains Canadiens et Canadiennes, notamment les membres des Premières nations, n'ont pas eu pleinement accès au processus de plainte pour violation des droits de la personne. M. Groves et Kelly Russ, de la Commission canadienne des droits de la personne, ont déclaré que l'adoption de la nouvelle loi sur l'exercice des pouvoirs par les Autochtones entraînerait la suppression de la section de la Loi canadienne sur les droits de la personne qui limite sérieusement la capacité de la Commission de s'occuper du sort des membres des Premières nations. Fait sans précédent, la nouvelle loi permettrait aux membres des Premières nations de porter plainte pour discrimination.

Le ministre de la Justice du Manitoba, M. Gord Mackintosh, qui était le conférencier invité au déjeuner servi le premier jour de la conférence, a parlé de l'importance de la législation des droits de la personne, ainsi que de son attachement pour la Commission des droits de la personne du Manitoba, où il a déjà travaillé.

Il n'y avait pas que le travail à l'ordre du jour de la conférence. Pendant la cérémonie d'ouverture, qui s'est tenue à La Fourche le soir précédant le début des travaux, les participants ont pu apprécier les mets présentés par le Aboriginal Centre of Winnipeg et la musique interprétée par les Manitoba Pan Handlers, un steel band qui compte, parmi ses musiciens, Robin Dwarka, de la Commission des droits de la personne du Manitoba. Lundi soir, après le dîner, l'ensemble Mamawai Youth Pow Wow Group a offert aux participants un spectacle de danses traditionnelles autochtones. Puis après deux jours de conférenciers d'honneur, d'ateliers et de discussions, l'humoriste local Dean Jenkins a mis un point final à la conférence 2003 de l'ACCCDP en déridant tout le monde avec son humour à la manitobaine.

Le 27 juin est la Journée du multiculturalisme au Canada, un moment pour reconnaître et souligner les avantages, tant sur les plans économique et social que culturel, que le Canada a su tirer de sa diversité.



La veille de l'ouverture de la conférence, les Pan Handlers ont diverté les participants lors de la réception offerte à La Fourche (Winnipeg).

Une championne des droits de la personne

M^{me} Janet Baldwin, présidente de l'ACCCDP et de la Commission des droits de la personne du Manitoba, a pris quelques minutes



Rosemary Brown
1930 - 2003

pendant la conférence pour souligner le décès de M^{me} Rosemary Brown, présidente de la Commission des droits de la personne de l'Ontario, de 1993 à 1996.

M^{me} Baldwin a dit de Rosemary Brown qu'elle avait été une grande championne des droits de la personne et de la justice sociale, admirée et respectée de tous pour son travail inlassable. « Que ce soit à titre de membre de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, en contribuant à la fondation du conseil du statut de la femme de Vancouver et de la société d'aide, d'écoute et de prévention du suicide de la même ville, ou en se portant candidate au poste de chef du Nouveau Parti Démocratique fédéral, elle s'est donnée généreusement à la lutte contre l'intolérance. Elle a fait tout ce qu'elle pouvait pour enfoncer les barrières du racisme et du sexisme, pour bâtir une société plus équitable », a conclu M^{me} Baldwin.

Rosemary Brown est décédée le 26 avril 2003.

Le Manitoba observe la Journée nationale des Autochtones

Le 21 juin, des milliers de Canadiens et Canadiennes ont souligné dans tout le pays la Journée nationale des Autochtones, instituée pour reconnaître le caractère unique du patrimoine et de la culture des Premières nations, des Inuits et des Métis, et de leur contribution au développement du Canada.

À Winnipeg, la société Aboriginal Languages of Manitoba Inc. a marqué les festivités 2003 par la présentation d'une cérémonie de l'aube, d'un déjeuner de crêpes, d'un défilé de la solidarité, d'activités pour les enfants, de divertissements musicaux, de danses traditionnelles et d'artisans.

À Thompson, le thème de la journée était le respect de notre mère la terre. Les activités comprenaient un festival de rue pour les jeunes, des concours de violoneux, des contes et une fête traditionnelle.